



HAL
open science

Institut Charles Dumoulin

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. Institut Charles Dumoulin. 2009, Université Paris-Sud. hceres-02032936

HAL Id: hceres-02032936

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032936v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Institut Charles Dumoulin – EA 409
de l'Université Paris 11



Mars 2009



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche

Institut Charles Dumoulin – EA 409
de l'Université Paris 11



Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

mars 2009



Rapport d'évaluation

L'Unité de recherche :

Nom de l'unité : Institut Charles Dumoulin

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 409

Nom du directeur : Mme Pauline REMY-CORLAY

Université ou école principale :

Université Paris 11

Autres établissements et organismes de rattachement :

Date(s) de la visite :

16 mars 2009



Membres du comité d'évaluation

Président :

M. André LUCAS

Experts :

M. Loïc GRARD, Professeur à l'Université Montesquieu Bordeaux 4

M. Jean-Louis MESTRE, Professeur à l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille

M. Sylvain SOLEIL, Professeur à l'Université de Rennes

M. Cyril NOURISSAT, Professeur à l'Université de Lyon (absent lors de la visite)

Expert(s) représentant des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Patrick CHARLOT (CNU)

Observateurs

Délégué scientifique de l'AERES :

Mme Hélène PAULIAT

Représentant de l'université ou école, établissement principal :

Le vice-président du conseil scientifique, puis, toute la journée le Doyen Jérôme FROMAGEAU



Rapport d'évaluation

1 • Présentation succincte de l'unité

- Effectif : 17 enseignants-chercheurs, aucun chercheur ni ingénieur, 26 doctorants, aucun technicien ni administratif ;
- 10 MCF HDR, aucun n'encadre des thèses ;
- 5 thèses soutenues au cours du contrat ; pas de renseignement sur la durée moyenne des thèses, nombre de thèses en cours : 26, taux d'abandon inconnu, 10 thésards financés (3 AM, 5 AM devenues ATER, 2 ATER) ; on notera que la plupart des doctorants sont inscrits avec des enseignants-chercheurs qui sont désormais en dehors de l'unité de recherche ;
- 4 enseignants-chercheurs bénéficient d'une PEDR (3 PR et 1 MCF) ;
- 13 publiants, (nombre sous réserve de difficultés de comptabilisation, compte tenu du grand nombre de départs d'enseignants-chercheurs de l'équipe et des nouveaux arrivants).

2 • Déroulement de l'évaluation

L'évaluation s'est déroulée en deux phases ; une présentation très générale de la directrice de l'unité, qui a largement repris les éléments du dossier présenté en vue de l'habilitation. Le centre est considéré comme une équipe de droit privé « classique », avec de nombreuses recherches menées individuellement et de qualité. Le centre mène cependant peu d'actions collectives, qu'il s'agisse de colloques ou de journées d'études ; le sentiment d'appartenance à une équipe est fort peu marqué, les auteurs d'ouvrages ou d'articles ne précisant pas le centre auquel ils appartiennent. Les principales initiatives menées au sein de l'équipe proviennent des doctorants. Le principal axe de recherche est constitué par le droit des contrats en droit interne, en droit européen et en droit international. Deux autres thèmes sont largement traités : le droit des affaires et le droit notarial.

La deuxième phase de l'évaluation se déroula avec les doctorants, mais sans les enseignants-chercheurs de l'équipe. Le comité d'experts a pu apprécier leur très grand dynamisme, leur enthousiasme pour mener des projets innovants et donner une consistance à leur équipe de recherche ; leur principal travail est la réalisation d'une base de données en droit européen des contrats (droit comparé), subventionnée par la Commission européenne.

3 • Analyse globale de l'unité, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen

Les recherches menées par les enseignants chercheurs de l'Institut Charles Dumoulin sont connues ; le centre a acquis une vraie lisibilité au plan national et européen dans le domaine du droit des contrats. Il s'est diversifié vers le droit patrimonial et le droit notarial ainsi que vers le droit des affaires, mais l'axe majeur demeure le droit des contrats. Cette lisibilité ne doit pas être remise en cause au risque de fragiliser la structure. Des efforts importants ont été effectués pour obtenir une documentation appropriée aux recherches menées, en particulier avec le soutien financier des notaires. Des idées innovantes sont mises en oeuvre (bases de données en droit comparé des contrats). Le créneau est porteur.



Il reste que la vie du centre est insuffisante. Il semble concevable de développer des recherches collectives et de mieux associer les doctorants aux travaux des enseignants-chercheurs confirmés. Il est également important, en termes de cohérence d'ensemble de la recherche à la Faculté de Sceaux, que des passerelles soient établies clairement avec les équipes qui travaillent sur des thèmes susceptibles de se recouper avec ceux de l'Institut Charles Dumoulin.

4 • Analyse équipe par équipe et par projet

3 équipes structurent l'Institut Charles Dumoulin :

- Droit du contrat interne, international et européen
- Droit des affaires avec un pôle droit de la concurrence
- Droit notarial européen

Les projets proposés sont cohérents, même s'ils semblent parfois reposer essentiellement sur une personne, ce qui risque, en cas de départ, de fragiliser le programme de recherche.

5 • Analyse de la vie de l'unité

- En termes de management :

L'Institut ne semble pas être assujéti à une organisation très contraignante ; la vie collective est limitée.

- En termes de ressources humaines :

Il manque un personnel administratif, susceptible d'aider au montage de projets internationaux, cette ressource devant être mutualisée.

- En termes de communication :

La lisibilité de l'Institut est bonne.

6 • Conclusions

- Points forts :
 - Grand dynamisme des doctorants.
 - Grand nombre et bonne qualité des travaux publiés individuellement par les enseignants chercheurs du centre.
 - Bonne ouverture européenne au regard des thématiques de l'équipe.
 - Bonne notoriété en droit des contrats (équipe lisible sur cette thématique).
 - Volonté de diversifier les thèmes de recherche pour faciliter l'accueil des nouveaux enseignants-chercheurs.
 - Gros efforts du centre sur la documentation.



- **Points à améliorer :**

- Instabilité un peu préoccupante de l'effectif des enseignants-chercheurs liée aux nombreuses mutations.
- Absence de réelle dynamique collective sauf chez les doctorants (les travaux publiés sont essentiellement individuels).
- Surtout, aucune collaboration n'est envisagée avec les autres équipes, en particulier le CEI ou le CERDI.
- Enfin, l'équipe est présentée comme « généraliste » mais on constate que la très grande majorité des thèses portent sur le droit des contrats. On relève aussi le faible nombre de MCF HDR encadrant des thèses.

- **Recommandations :**

Il serait profitable aux différents centres juridiques de Paris 11 de mettre quelques-unes de leurs recherches en commun. Il apparaît en effet très clairement que certaines équipes travaillent sur le contentieux des contrats en droit privé, en droit européen ou international, mais que d'autres travaillent sur ce même thème en droit public. Il est dommage que des liens ne soient pas établis entre ces travaux. Les doctorants y trouveraient aussi matière à ouverture pour approfondir leurs réflexions. Il serait également important de développer des travaux de recherche collectifs pour donner une épaisseur à l'Institut Charles Dumoulin.

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
B	A	B	C	C



Le Président de l'Université Paris-Sud 11

à

Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des unités de recherche
AERES
20, rue Vivienne
75002 Paris

Orsay, le 22 octobre 2009.

N/Réf. : 353/09/GCo/LM/LS

Objet : Rapport d'évaluation d'unité de recherche
N° S2100012439

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis le 17 juillet dernier, le rapport d'évaluation de l'unité de recherche «Institut Charles Dumoulin» - ICD - EA 409, et je vous en remercie.

L'université prend bonne note de l'appréciation et des suggestions faites par le Comité.

Les points à améliorer seront discutés avec le directeur d'unité dans un esprit constructif pour l'avenir de la recherche à l'université.

Vous trouverez en annexe les éléments de réponse de madame Véronique MAGNIER, directrice nouvellement nommée de l'unité de recherche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.

Guy COURRAZE
Président



P.J. : Commentaires de Mme MAGNIER



Véronique MAGNIER
Professeur de droit privé
Directeur de l'Institut Charles Dumoulin

Sceaux, le 19 octobre 2009

L'Unité de recherche :

Nom de l'unité : Institut Charles Dumoulin
Label demandé : EA
N° si renouvellement : 409
Nom du directeur : Mme Véronique Magnier

L'expertise de l'AERES a noté des points à améliorer et a fait des recommandations au directeur de l'Institut Charles Dumoulin. Le directeur de l'Institut remercie les experts pour leurs expertise et conseils et assure qu'il prendra en considération tous les points notés. Voici quelques éléments de réponse à ces remarques :

- **Points à améliorer :**

- **Instabilité un peu préoccupante de l'effectif des enseignants-chercheurs liée aux nombreuses mutations.**

L'Institut Charles Dumoulin est tributaire de la mobilité de ses chercheurs qui est effectivement assez importante. Cette mobilité s'explique par l'excellence des chercheurs recrutés en section de droit privé à la faculté Jean Monnet, qui deviennent, passées quelques années, des recrues très recherchées par les grandes universités parisiennes. Celles-ci ont, depuis 2005, « attiré » pas moins de cinq professeurs de droit privé de la faculté.

Toutefois, une amélioration est possible pour les années à venir :

Ce mouvement devrait d'abord s'estomper les prochaines années, en raison de nouveaux recrutements effectués par la faculté Jean Monnet depuis 2006, de professeurs et de MCF qui s'impliquent fortement dans les départements de la pédagogie et de la recherche de la faculté et d'un assèchement parallèle des renouvellements de postes dans les universités parisiennes.

Par ailleurs, le directeur de l'institut souhaite fédérer à l'avenir l'ensemble des enseignants-chercheurs dans des actions de recherche (séminaires, ateliers d'actualité), afin de rendre moins préjudiciable pour le centre la mobilité de quelques uns.

- **Absence de réelle dynamique collective sauf chez les doctorants (les travaux publiés sont essentiellement individuels).**

Les enseignants chercheurs en droit privé sont marqués par une tradition à laquelle ils sont attachés et qui constitue ce pour quoi ils ont été formés, les publications individuelles. Au titre des « points forts », l'AERES a d'ailleurs souligné « le grand nombre et la bonne qualité des travaux individuels publiés par les enseignants-chercheurs du centre », ainsi qu'une « bonne ouverture européenne », ce qui prouve que leurs centres d'intérêts et de recherche sont ancrés dans la réalité et ont leur utilité. Or, la publication individuelle est exigeante en termes de temps et de disponibilité.

Toutefois, d'autres éléments, soulignés ou non par les experts de l'AERES, méritent d'être soulignés.

Il existe, d'ores et déjà, des groupes de chercheurs qui se sont formés au sein du centre. L'AERES a souligné la recherche collective en droit des contrats, ce qui est tout à fait juste compte tenu de la tradition « contractualiste » du centre et de ses chercheurs.

Il conviendrait également de constater que les chercheurs du pôle « droit des activités économiques » travaillent en équipe depuis plusieurs années. Ils ont ainsi régulièrement organisé chaque année un colloque et/ou une journée d'étude à la faculté ou dans une institution parisienne. Adossées aux masters professionnels dont ils ont la responsabilité, ces actions visent à attirer un public large d'étudiants, de chercheurs et de praticiens du droit. Par ailleurs, ces chercheurs cosignent régulièrement des articles publiés dans des revues juridiques de renom, ce qui prouve une réelle synergie dans ce domaine précis de la recherche du centre. L'existence formelle de ce groupe de droit des activités économiques devrait prendre une empreinte plus forte avec la création, pour le nouveau contrat quadriennal, du « pôle Droit des activités économiques » et avec la mise en place d'un partenariat officiel avec l'université de Montréal à Québec, lequel existe déjà au niveau d'un master 2 professionnel de la faculté.

Pour 2009, un colloque est organisé le 17 novembre 2009 sur les « Apports en droit des sociétés » qui a reçu le soutien de la Présidence de l'université, ainsi que celui de la faculté Jean Monnet.

Une journée consacrée au droit pénal des affaires est en projet pour le printemps 2009, événement qui mettra à l'honneur l'équipe de droit pénal du centre, ainsi que l'arrivée d'un professeur de droit pénal des affaires qui a obtenu une chaire d'excellence décernée par l'université en 2009.

Une action sur l'actualité des droits communautaires de la concurrence et de la consommation est à l'étude pour l'hiver 2010. Elle devrait faire intervenir des chercheurs et responsables du droit communautaire de la concurrence de renom, français et étrangers.

- Surtout, aucune collaboration n'est envisagée avec les autres équipes, en particulier le CEI ou le CERDI.

Les thématiques du CEI et du CERDI sont très différentes de celles de l'Institut Charles Dumoulin, ce qui a justifié la création indépendante de ces centres et leur maintien depuis lors. Il convient donc de veiller à ne pas rapprocher artificiellement les thématiques.

Malgré tout, un projet est à l'étude avec le CERDI, pour une action sur l'entreprise et les nouvelles technologies.

- Enfin, l'équipe est présentée comme « généraliste » mais on constate que la très grande majorité des thèses portent sur le droit des contrats. On relève aussi le faible nombre de MCF HDR encadrant des thèses.

Le fait que la très grande majorité des thèses porte sur le droit des contrats appelle deux réflexions.

D'une part, cette tendance est en pleine adéquation avec les exigences d'une carrière universitaire et prend donc en compte l'intérêt des doctorants. Le droit des contrats, thème inépuisable et en pleine mutation, reste un domaine du droit très recherché lors du recrutement tant d'un MCF que d'un professeur. Ce besoin est confirmé par le nombre important de parcours Recherche dans les Masters spécialisés en droit des contrats et, au contraire, leur faible nombre dans les M2 à dominante commerciale ou internationale.

A l'inverse, les commercialistes, tant à l'échelon national qu'international, doivent répondre à d'autres exigences, imposées par la pratique. L'ancrage des doctorants commercialistes au quotidien dans un cabinet ou une entreprise, dès le début de leur thèse, est aujourd'hui indispensable pour leur assurer une compréhension *in vivo* des mécanismes, très généralement issus de la pratique, du droit des affaires. On pourra noter d'ailleurs que ces doctorants sont en général sous convention CIFRE. Un tel cursus, alliant recherche et pratique, est particulièrement exigeant et ne peut être proposé qu'aux plus brillants et aux plus motivés des étudiants issus de M2 professionnels.

D'autre part, le profil des enseignants-chercheurs, jusque là très spécialisés en droit des contrats, accentue cette tendance. L'arrivée, depuis quatre ans de chercheurs plus diversifiés et spécialisés en droit des affaires, devrait rééquilibrer la part attribuée au droit des contrats et celle accordée au droit des affaires ou encore au droit international ou au droit pénal. Cette tendance est décelable dans le recrutement des doctorants en première année de thèse pour l'année 2009-2010.

Le faible nombre de MCF HDR est du au jeune âge des maîtres de conférence, qui n'ont pas encore acquis une expérience suffisante en recherche pour obtenir cette habilitation. Le directeur du centre, mobilisé sur cette question, tient toutefois un discours très encourageant auprès des jeunes chercheurs pour qu'ils obtiennent cette habilitation rapidement et puissent diriger des thèses dans des domaines pointus comme la responsabilité médicale ou les relations du travail, domaines pour lesquels il existe une demande qui s'intensifie.

• **Recommandations :**

Il serait profitable aux différents centres juridiques de Paris 11 de mettre quelques-unes de leurs recherches en commun. Il apparaît en effet très clairement que certaines équipes travaillent sur le contentieux des contrats en droit privé, en droit européen ou international, mais que d'autres travaillent sur ce même thème en droit public. Il est dommage que des liens ne soient pas établis entre ces travaux. Les doctorants y trouveraient aussi matière à ouverture pour approfondir leurs réflexions. Il serait également important de développer des travaux de recherche collectifs pour donner une épaisseur à l'Institut Charles Dumoulin.

Le centre Charles Dumoulin tiendra compte de cette recommandation. Il convient toutefois de souligner que la mise en disponibilité de son directeur, Mme le Professeur Rémy-Corlay, remplacée par Mme le Professeur Magnier, risque de modifier l'orientation des recherches. D'un part, la recherche en droit des contrats, pour laquelle le centre a obtenu un financement, est achevée et ne sera pas reconduite. D'autre part, comme il a été dit précédemment, les chercheurs commercialistes ont l'intention de prolonger leurs travaux collectifs, mode selon lequel ils travaillent depuis plusieurs années déjà.